

Paris, le 11 décembre 2017

La présidente

Monsieur Gérard Collomb
Ministre d'État
Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75 008 Paris

Monsieur le Ministre,

Villes de France, association d'élus pluraliste qui regroupe les villes et agglomérations de taille intermédiaire, vous remercie d'avoir été associée aux premières réflexions entourant la « police de sécurité du quotidien », concept qui reste jusqu'ici très obscur pour les élus locaux, et qui leur fait craindre de nouveaux transferts de compétences non compensés.

Au titre des constats récents, notre réseau de villes est concerné par une progression significative des agents ayant le statut de policier municipal (+20% sur ces six dernières années), avec un ratio de 4,6 policiers municipaux pour 10 000 habitants en moyenne.

Face à cette évolution de la progression des effectifs des policiers municipaux, nombre de maires de notre réseau font régulièrement le parallèle avec l'évolution, elle négative, des effectifs de la PN ou de la gendarmerie dans les Villes de France (pour les petites villes moyennes de moins de 20 000 hab. concernées). Ce phénomène s'est traduit par une diminution visible de la présence de terrain de la police nationale ou de la gendarmerie ces dernières années, et par une augmentation du sentiment d'insécurité, même si celui-ci peut être parfois déconnecté de la réalité du niveau de la délinquance.

Nous espérons à cet égard que le recrutement opérationnel de 10 000 représentants des forces de l'ordre supplémentaires se traduira par un rééquilibrage des effectifs présents sur le terrain, et cela dans toutes les villes, même si une inertie de deux ans est à prévoir entre la formation, la période de stage, et la titularisation de ces effectifs. Villes de France estime que l'affectation des plus jeunes recrues dans les territoires difficiles doit d'ailleurs être limitée, de même que doit être étudié un renforcement des mécanismes de fidélisation des forces de l'ordre expérimentées, présentes dans ces zones sensibles.

En ce qui concerne l'évolution des « moyens juridiques adaptés au traitement des infractions de la vie quotidienne » nous espérons qu'un volet préalable portera sur l'échange d'informations entre tous les acteurs de la sécurité, informations qui seraient couvertes par un secret partagé.

Les maires des Villes de France se montreraient en revanche beaucoup plus réservés, si ces mesures devaient recouvrir la « contraventionnalisation » de certains délits. Quelle serait la perception des délinquants, alors que se sont déjà multipliées ces dernières années, les formules de rappel à l'ordre ou à la loi ? Pour les maires des Villes de France, la recherche d'une meilleure exécution des peines, quelles soient délictuelles ou contraventionnelles, doit constituer le premier socle de la lutte contre la délinquance et de toute forme d'incivilité.

En ce qui concerne la modernisation des outils de travail, y compris sous un angle juridique et technique, nous souscrivons pleinement à vos objectifs, notamment lorsqu'il est question de vidéo-protection. Aujourd'hui, dans plus de 80% des cas, les villes moyennes disposent d'un dispositif de surveillance de la voie publique, et l'optimisation des usages peut largement être renforcée (à titre préventif, ou répressif, par le développement des caméras nomades ou l'utilisation de drones...).

Le nombre de caméras installées sur la voie publique se situe ainsi en moyenne à un peu plus d'une cinquantaine dans nos villes (51,7 en moyenne avec une amplitude allant d'une dizaine à près de trois cent caméras), avec une forte hétérogénéité dans l'utilisation de ces réseaux, et la qualité de leur exploitation. Conséquence de l'abondement du FIPD ces dernières années, Villes de France constate aussi une extension significative des réseaux existants, cette fois-ci à l'échelle des agglomérations.

S'agissant de l'équipement des policiers municipaux, Villes de France a relevé que ceux-ci sont de plus en plus souvent équipés d'armes à feu, mais aussi de pistolets à impulsion électrique et de « lanceurs de balles », ce qui peut contribuer à distendre quelque peu les liens avec la population. Répondant plus dans le passé à une logique géographique, le contexte terroriste que traverse le pays a indéniablement changé la donne en matière d'armement légal. Pour les villes armées ou en voie de l'être, la légitime défense des agents, la protection de la population, ou encore les prolongations successives de l'état d'urgence ont plaidé pour ces choix.

Avec la participation à de plus en plus d'activités de police administrative (comme la surveillance de bâtiments sensibles, voire dans certains cas, la participation à des actions de maintien de l'ordre public, ou missions d'escortes, relevant normalement directement du représentant de l'État en lien avec la police nationale ou la gendarmerie) Villes de France s'est interrogée sur la légitimité de l'extension de ces missions, a priori temporaires. Aussi, les développements que vous apporterez à la police de sécurité du quotidien permettront-ils, nous l'espérons, d'y voir plus clair.

Au niveau des principes, afin d'éviter d'accroître les distances entre la police municipale et la population, Villes de France estime que celle-ci doit continuer à agir en complémentarité et non en substitution des forces de police de l'État. A cet égard, il ne faudrait pas que l'armement des agents municipaux devienne un prétexte pour les faire évoluer à la frontière du droit dans leurs missions.

Je profite enfin de la consultation que vous menez, pour vous indiquer que beaucoup de maires restent attachés à la distinction entre la gestion de la sécurité et de l'ordre public qui relèvent de l'État, et la tranquillité publique, qui relève du seul maire. Pour lever toute incertitude, Villes de France souhaite en conséquence que les pouvoirs publics apportent à tous les maires concernés, une clarification dans la doctrine d'emploi des polices, qui serait appropriée à la couverture de l'ensemble du territoire.

En espérant que ces éléments vous soient utiles, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.



Caroline Cayeux
Maire de Beauvais
Présidente de Villes de France